



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG



Ville de Fribourg



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Décharge de la Pila - Comité des partenaires COPAR  
Deponie La Pila - Begleitkommission BK

p/a Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AfU

Route de la Fonderie 2, 1701 Fribourg

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02  
pila@fr.ch, www.fr.ch/pila

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 18 février 2011*

Communiqué de presse

## **La proposition de projet d'assainissement de la décharge de la Pila a été remise aux services spécialisés concernés**

*La proposition de projet d'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila a été remise aux services spécialisés concernés qui doivent maintenant l'évaluer. A ce stade, il apparaît d'ores et déjà que les modalités d'assainissement devront être analysées plus finement, voire adaptées, avant que l'Etat ne rende une décision sur le projet d'assainissement. Afin de réduire sensiblement la pollution de la Sarine, des mesures préliminaires à l'assainissement débiteront en principe au cours de l'année 2011.*

Le mandat pour l'établissement du projet d'assainissement a été confié au bureau CSD Ingénieurs SA (CSD) le 2 juin 2010. Selon l'ordonnance sur les sites contaminés, le projet d'assainissement doit servir à déterminer le mode d'assainissement le plus favorable sur le plan écologique, technique et financier.

### **I. La proposition de projet d'assainissement**

Le projet d'assainissement proposé par CSD opte pour une excavation complète des 270'000 m<sup>3</sup> de l'ancienne décharge avec un traitement dans différentes filières existantes en fonction de leur contamination (incinération dans des fours pour déchets spéciaux ou de cimenterie, stockage en décharge contrôlée, lavage des alluvions en vue de leur valorisation). En première approche, le bureau d'ingénieurs estime les coûts à 250 millions de francs.

### **II. Evaluation du projet d'assainissement**

Durant les prochains mois, le projet d'assainissement sera évalué par le Service de l'environnement, en concertation avec les services de l'Etat concernés, tant au niveau des mesures proposées que des coûts et du planning. L'Office fédéral de l'environnement analysera le projet du point de vue du respect de la législation fédérale sur les subventions. L'appui d'un expert sera requis si nécessaire. A ce stade, il apparaît d'ores et déjà que les modalités d'assainissement devront être analysées plus finement, voire adaptées.

Au terme du processus, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) rendra une décision fixant les buts définitifs de l'assainissement, les mesures

d'assainissement, le suivi et les délais à respecter, ainsi que les autres charges et conditions à remplir pour la protection de l'environnement.

Une présentation du projet d'assainissement définitif sera organisée dès qu'il aura été validé.

### **III. Répartition des coûts**

La DAEC a demandé un avis de droit sur la répartition des coûts de l'assainissement en fonction des responsabilités. Le travail est actuellement en cours. Selon les bases légales, les personnes concernées par la pollution sont appelées à trouver un accord entre elles pour la répartition des coûts. La DAEC rendra une décision seulement sur demande.

La Confédération subventionne les coûts imputables d'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila à hauteur de 40%.

### **IV. Mesures préliminaires**

Des mesures préliminaires à l'assainissement seront mises à l'enquête prochainement et débiteront en principe au cours de l'année 2011. Elles ont pour but de réduire sensiblement la pollution de la Sarine par les PCB avant l'assainissement général de l'ancienne décharge. Ces mesures consistent à intercepter les eaux en amont de la décharge, à poser un rideau de palplanches entre la décharge et la Sarine dans un secteur bien défini, à construire des puits filtrants et enfin à traiter les eaux captées. Les berges et le lit de la Sarine à proximité de la décharge seront en outre assainis. Le coût des travaux est estimé à 6 millions de francs.

#### **Contacts**

—

Georges Godel, conseiller d'Etat, président du COPAR, 026 305 36 00 (vendredi 18 février 2011, de 13h00 à 14h00)

Pascal Corminboeuf, conseiller d'Etat, vice-président du COPIL, 026 305 22 05 (vendredi 18 février 2011, de 14h30 à 15h30)

Jean Bourgnecht, vice-syndic de la Ville de Fribourg, membre du COPAR, 026 351 75 03 (vendredi 18 février 2011, de 14h00 à 15h00)